avons publié les bans aux prone de
trois messes paroissialles sans qu'il se soit
trouvé aucune Empaichement canonique et a
près les avoir dispencé d'un Empaichement
de consanguinité double au troisieme Egal-
j'ai Reçu leur consentement mutuel et leur
ai donné la benediction nuptialle dans-
l'Eglise de cette paroisse en presence de ciril
Surette père du marié et de michel Surette
père de la fille, et de jean louis Surette grand
pere En fois de quoi nous avons signé
Art Amirault
Pierre le blanc Goudot
curé

1843

Adrien Cotreau et Mathilde Richard

l'an mil huit cents quarante trois le quatorze
novembre adrien cottero fils majeur et légitime
de jean marie cottero et de marie jquard dune
part et thildé Richard fille de defuns
magloire Richard, et de marie le blanc dautre
part de qui nous avons publié les banc aux
prone de trois messe paroissiales sans qu'il
se soit trouvé aucun Empaichement canonique
après les avoir dispencé d'un Empaichement
de consanguinité du troisieme, au quatriem- jai
Reçu leur consentement mutuel, et leur ai donné
la Bénédiction nuptialle dans l'Eglise de cette
paroisse Enpresence de david cottro et jean le
blanc qui ont declare ne savoir signé
Osidore Cottrau Goudot